

Appel d'Offres pour le recrutement d'un Cabinet d'expert-comptable pour l'OPC au Tchad.

Termes de référence

1. Introduction

1.1 Présentation de l'OPC

L'Organisation pour la Prévention de la Cécité (OPC) est une ONG internationale engagée dans la lutte contre les maladies tropicales négligées et la prévention de la cécité. Présente dans plusieurs pays d'Afrique francophone, elle opère notamment au Tchad avec un bureau local comptant sept (7) employés sous contrat de droit tchadien.

1.2 Contexte de l'appel d'offres

L'OPC souhaite s'attacher les services d'un cabinet d'expertise comptable basé à N'Djaména pour assurer la conformité de sa gestion comptable et fiscale aux normes en vigueur. Cette mission vise à garantir la clôture des comptes 2024, la mise en place d'un système comptable conforme aux règles de l'OHADA et l'accompagnement dans la gestion des obligations fiscales locales et régionales.

2. Contexte et Justification

2.1 Structure et fonctionnement du bureau de l'OPC au Tchad

- **Effectif** : 7 employés sous contrat de droit tchadien.
- **Budget annuel** : environ 2,5 millions d'euros, entièrement financé par le siège de l'OPC en France.
- **Financements** : exclusivement issus de fonds internationaux.

2.2 Enjeux comptables et financiers

- **Gestion multi-devises** : transactions en Francs CFA, Dollars et Euros.
- **Transition vers les normes comptables locales (SYSBNL) et nouvelles exigences OHADA.**
- **Collaboration avec le siège de l'OPC en France pour la consolidation des comptes.**

2.3 Justification du besoin d'un cabinet d'expertise comptable

L'OPC cherche un prestataire qualifié afin de :

- Assurer la conformité des comptes aux normes locales et internationales.
- Clôturer les comptes 2024 en respectant les délais impartis.
- Assurer la migration vers un logiciel comptable adapté aux obligations OHADA et CEMAC.
- Étendre à partir de 2025 la gestion comptable au bureau de l'OPC au Congo-Brazzaville.

3. Objectifs de la Mission

- Valider les reports à nouveaux au **31 décembre 2023**.
- Assurer la **clôture des comptes 2024** et leur soumission au commissaire aux comptes.
- Mettre en place et paramétrer **SAGE version CEMAC en Francs CFA** pour la gestion des comptes à partir de 2025.

- Accompagner le **Secrétaire Général du bureau du Tchad** dans la prise en main du logiciel SAGE.
 - Prendre en charge la comptabilité du **bureau de l'OPC au Congo-Brazzaville à partir de 2025**.
 - Établir un **modèle de fiche de paie** pour les futurs salariés de l'OPC au Congo-Brazzaville, conforme aux règles fiscales locales.
-

4. Périmètre et Prestations Attendues

4.1 Tenue et clôture des comptes

- Validation des soldes d'ouverture 2024 pour le BRAC.
- Interim annuel à mi-année avec le Secrétaire général du BRAC
- Préparation annuelle des états financiers et transmission au commissaire aux comptes.

4.2 Obligations fiscales et sociales

- Établir les documents obligatoires accompagnant les états financiers
- Établir les déclarations fiscales et sociales annuelles conformes à la législation tchadienne et CEMAC.
- Veille et partage des obligations comptables et fiscales.

4.3 Aide à la mise en place du logiciel SAGE 50 CEMAC

- En complément de l'installation et du paramétrage du logiciel qui sera assuré par un prestataire ad hoc, accompagnement opérationnel du Secrétaire général.

4.4 Extension au bureau du Congo-Brazzaville à partir de 2025

- Tenue des comptes à partir de 2025.
 - Modélisation de la paie (1 à 2 salariés) et gestion des obligations fiscales locales.
-

5. Critères de Sélection

- Compréhension du mandat, pertinence de la méthodologie de travail proposée et du calendrier détaillé de soumission des livrables.
 - Expérience avec les ONGs internationales.
 - Compétences avérées du cabinet en gestion comptable financière de projets internationaux
 - Expertise confirmée en zone CEMAC (pas uniquement le Tchad).
 - Capacité à assurer la clôture des comptes **entre le 20 mars et le 30 avril 2025**.
 - Présence physique à **N'Djaména**.
 - Références dans des missions similaires.
-

6. Modalités Contractuelles

- **Durée du contrat** : 3 ans renouvelable sous conditions de performance.
 - **Modalités de paiement** : à préciser par l'OPC (paiement par étapes, forfait annuel, etc.).
 - **Confidentialité et engagement contractuel** : protection des données et obligations de diligence.
-

7. Processus de Sélection

- Publication de l'appel d'offres : **19 février 2025**.
- Soumission des questions par email à : d.kemtitanan@opc.asso.fr : **20 février 2025**.
- Date limite de réponse aux questions des soumissionnaires : **27 février 2025**

- Date limite de dépôt des candidatures : **5 mars 2025 avant 17H00 (Heure du Tchad).**
- Analyse des offres et sélection : **6 - 19 mars 2025.**
- Annonce du cabinet retenu : **20 mars 2025.**
- Démarrage de la mission : **24 mars 2025.**

8. Contenu du Dossier de Soumission

Les cabinets candidats doivent fournir :

- Une lettre de motivation expliquant leur compréhension des enjeux de l'OPC.
- Une présentation du cabinet et de son équipe.
- Des références de missions similaires.
- Une proposition technique avec méthodologie.
- Une proposition financière détaillée.
- Dossiers administratifs légaux justifiant leur enregistrement au Tchad.
- *CV du ou des consultants/Partage des responsabilités*

9. Analyse et évaluation des offres

De manière générale, une attention particulière sera apportée à la présentation et l'ordonnancement des documents administratifs, techniques et financiers. La Commission Technique procédera à l'analyse et à l'évaluation comme suit :

- **Vérification des documents administratifs** : La commission vérifiera les documents administratifs (Cf. le tableau d'évaluation ci-dessous).
- **Offre technique** : Compréhension de la mission, méthodologie, expériences du ou des Consultants.
- **Offre financière** : Le jury corrigera les erreurs de calculs horizontaux et verticaux. Seul le montant corrigé sera pris en compte pour la pondération des offres. La proposition financière la moins-disante obtiendra 30 points selon la grille d'évaluation ci-dessous et les autres offres seront classées en fonction de l'écart qu'elles enregistrent avec l'offre financière la moins-disante :

Evaluation des Offres	Points
I. Critère administratif (20 points)	20
<i>L'attestation d'exercice en cours de validité</i>	4
<i>Le registre de commerce</i>	4
<i>La patente de l'année 2024</i>	4
<i>Le Numéro d'Identité Fiscale (NIF) au nom du soumissionnaire</i>	4
<i>Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du soumissionnaire</i>	4
II. Critère technique	50
Compréhension du mandat, pertinence de la méthodologie de travail proposée et du calendrier détaillé de soumission des livrables	10
<i>Références et expériences du cabinet dans des missions similaires</i>	10
<i>Compétences avérées du cabinet en gestion comptable et financière de projets internationaux</i>	10
<i>CV du ou des consultants/Partage des responsabilités</i>	10
<i>Expériences avec les ONG Internationales</i>	5
<i>Expertise confirmée en zone CEMAC (pas uniquement le Tchad).</i>	5

III. Critère financier (30 Points)	30
Offre indiquant les coûts et services inclus en Francs CFA TTC	30
Total score	100

Une fois les offres reçues et analysées, l'OPC se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

OPC se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant la conclusion du contrat, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis à-vis du/ou des soumissionnaire (s) concernés (s) et sans être tenu d'informer le/ou les soumissionnaire (s) affecté (s) des raisons de sa décision.

Après l'évaluation des offres, le soumissionnaire potentiellement retenu devra présenter les documents énumérés ci-dessus sous forme originale et en cours de validité dans les 3 jours à compter de la date de prise de contact.

10. Envoi des offres

Les offres sont à envoyer par mail, en langue française, avec en objet la référence : « **Offre Cabinet d'Expert-Comptable_ Pour OPC au Tchad** », aux adresses suivantes :

- j.biao@opc.asso.fr (Dr Jean-Eudes BIAO, Directeur de l'OPC au Tchad)
- Cc : d.kemtitanan@opc.asso.fr (Mr Djimet KEMTITINAN, Secrétaire Général de l'OPC au Tchad)

11. « Protection des personnes et Code de déontologie »

Le Cabinet d'Expert-Comptable sélectionné s'engage à promouvoir et protéger la santé, le bien-être et les droits des personnes concernées par ses activités, mais aussi à s'interdire de les exposer au danger, à toute forme d'exploitation ou d'abus. La charte de protection des personnes, le code de déontologie et la politique de sauvegarde des enfants et adultes vulnérables sont des documents engageant les acteurs d'un projet de l'OPC, qu'ils soient membres du personnel, du siège ou des bureaux régionaux, conseillers techniques, contractuels, bénévoles de l'OPC ou encore partenaires. Le Cabinet d'Expert-Comptable sélectionné se doit donc de signer ces documents en annexe, les respecter et les faire respecter dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la mission.

Annexes à signer et intégrer dans le contrat final :

- Annexe 1 : Déclaration d'intégrité et d'engagement à respecter les normes sociales et environnementales à signer et à cacheter,
- Annexe 2 : L'adhésion aux différentes Chartes et au Code de conduite de l'OPC.